

BPA-30-05-02

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE
CODE 01

Le parachèvement de l'autoroute 30 : l'échéancier tient la route!

Montréal, le 3 octobre 2005 – Le ministère des Transports du Québec (MTQ) souhaite informer la population que l'échéancier annoncé concernant tous les tronçons de l'autoroute 30 est maintenu et réalisable.

La partie Ouest de l'autoroute 30, de Châteauguay à Vaudreuil-Dorion, est actuellement en processus d'acquisition, en vue de libérer l'emprise requise pour le début des travaux prévu en 2007.

La partie Est, au sud de Candiac, Delson et Saint-Constant a, quant à elle, déjà fait l'objet d'audiences publiques en 2002. Le BAPE avait alors recommandé le tracé au sud de Candiac, Delson et Saint-Constant pour plusieurs raisons, notamment :

- La sécurité routière et la fluidité : moins d'échangeurs et d'entrecroisements, donc plus sécuritaire et fluide, moins de conflits entre la circulation locale et de transit, une meilleure répartition de la circulation sur les deux infrastructures, l'utilisation exclusive au transit, donc probabilité de congestion moindre ;
- Les impacts : moins de répercussions sur la circulation, les activités commerciales et économiques, moins de pollution sonore et de l'air, moins grande concentration des sources d'émission, impact visuel moins grand et meilleure possibilité d'aménagement paysager global ;
- La sécurité publique : le tracé sud offre deux liens au lieu d'un seul, donc route de déviation rapide en cas d'accident majeur. De plus, la distance de déviation serait plus courte.

La Cour d'appel du Québec a par ailleurs statué le 22 mars dernier que le MTQ n'avait pas à reprendre la consultation, puisque toutes les études requises avaient déjà été effectuées.

Les travaux pour la partie Est, au sud de Candiac, Delson et Saint-Constant débuteront prochainement par la construction d'un pont d'étagement permettant le passage de l'autoroute 30 en provenance de l'ouest vers l'autoroute 15 en direction nord. Toutes les autorisations requises pour ces travaux ont évidemment été obtenues.

Quant au tronçon Jean-Leman, une bretelle de 3,4 km à l'est de l'autoroute 15 qui fait actuellement l'objet d'un mandat au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE), le MTQ maintient que le tracé qu'il propose est celui de moindre impact. Il revient au BAPE d'analyser les enjeux soulevés par les participants aux dernières audiences publiques et d'effectuer sa recommandation.

Tous les échéanciers d'ouverture à la circulation sont maintenus, soit 2008 pour la partie Est ainsi que 2009 pour la partie Ouest et le tronçon Jean-Leman.

Pour plus d'information sur le parachèvement de l'autoroute 30, n'hésitez pas à consulter le site Internet du ministère des Transports à l'adresse suivante :

http://www1.mtq.gouv.qc.ca/fr/regions/monteregie_ouest/a30_projet